



## Coordination Régionale CGT Midi-Pyrénées Santé et Action Sociale

### ANRAS

#### UN NOUVEAU CAS DE CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Depuis plusieurs années, l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire) association du secteur médico-social présente en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, est dans une situation de conflit social majeur.

En juin 2013, dans un climat social délétère, malgré la répression, les camarades ont démontré leur détermination à œuvrer collectivement pour l'intérêt des salariés et des usagers.

L'intersyndicale de l'ANRAS a alors produit un tract unitaire dénonçant la situation, le « parachute doré » du Directeur de l'époque, et la gestion désormais dévolue à la Directrice Générale Adjointe. Cette dernière a porté plainte...

En juin 2014, alors que les Délégués Syndicaux Centraux CFDT et CFE-CGC ainsi qu'un autre camarade de la CGT étaient placés sous le statut de témoin assisté, les Délégués Syndicaux Centraux CGT, FO et SUD ont été mis en examen pour avoir revendiqué dans une démarche syndicale digne, juste et responsable, la « paternité » de ce tract intersyndical.

Dès le début, la CGT et les autres organisations syndicales concernées, se sont engagées et sont intervenues avec et auprès de ces camarades pour la défense des libertés d'actions et d'expressions syndicales.

Alors que les tribunaux sont dans une situation d'engorgement avérée, cette « justice de classe » semble faire de « l'affaire ANRAS » une priorité absolue et démontre une nouvelle fois sa volonté d'aller jusqu'au bout de sa logique de criminalisation de l'action syndicale !

En effet, ce jeudi 8 janvier 2015, les DSC mis en examen viennent de se voir signifier par huissier de justice, à leur domicile, leur convocation au tribunal correctionnel de Toulouse pour lundi 19 janvier 2015 à 14h.

A l'heure où le « dialogue social » est de tous les discours, NOUS CONDAMNONS avec la plus grande fermeté cette attitude qui consiste à mettre à mal des individus pour tenter de bâillonner les salariés et leurs représentants engagés à leurs côtés.

Cette attitude à l'égard des syndicalistes, et particulièrement de la CGT, n'est pas nouvelle et tend à prendre de l'ampleur comme le démontre toutes les attaques dont ses représentants sont victimes !

La situation de l'ANRAS s'inscrit dans cette même logique, comme nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises.

Cette situation doit cesser à l'ANRAS, comme ailleurs.

**Pour dénoncer la criminalisation de l'activité syndicale,  
Pour la défense des libertés d'expressions et d'actions syndicales,  
Pour la défense de nos camarades,**

**La CGT appelle à un rassemblement devant le tribunal correctionnel de Toulouse le lundi  
19 janvier 2015 à 13h00.**

**Toulouse, le 09 janvier 2015**

COMMUNIQUE

7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

05.61.23.35.52  
06.76.97.39.95